



PROMO 219

UNE VICTOIRE A L'ARRACHÉE

UR PACA CORSE

Une mobilisation exemplaire a été nécessaire pour obtenir une issue favorable à la situation des surveillants stagiaires de la promo 219. Les interventions décisives de l'UFAP UNSA Justice Paca Corse auprès du DI, ainsi que celle du Secrétaire Général de l'UFAP UNSA Justice auprès du DAP en CSA AP, ont été déterminantes. Associées au boycott de la CAPL de la DISP Marseille par les organisations syndicales, elles ont conduit à la prise en charge des logements provisoires pour ces stagiaires. Ces derniers bénéficieront d'un hébergement d'au moins 15 jours, leur permettant de préparer sereinement leur installation.

Cette situation met en lumière un problème de fond : l'hébergement des stagiaires à leur sortie d'école. Entre la fin de leur scolarité et leur affectation en établissement, le délai de 15 jours (ou moins) pour trouver un logement est largement insuffisant, rendant la tâche quasi impossible. Il est impératif de mettre en place des solutions adaptées, notamment pour les grandes structures et les nouveaux établissements confrontés à des arrivées massives de personnels. Les contraintes budgétaires ne doivent pas devenir un obstacle à un accueil digne de nos collègues. Un budget dédié doit être prévu pour couvrir les hébergements provisoires. Sans une anticipation et une budgétisation adéquates, certains établissements n'auront jamais les moyens de faire face à ces arrivées importantes.



Concernant le CP Marseille, il est totalement incompréhensible et révoltant que l'administration n'ait pas anticipé une augmentation du nombre de chambres de passage, alors même que l'ouverture imminente de Baumettes 3 en fera l'un des plus grands établissements de France. Comment peut-on laisser une telle situation se produire ? Certes, un projet est prévu, mais il ne verra pas le jour avant 2026 ou 2027. Une telle gestion est non seulement inacceptable, mais aussi profondément absurde et irresponsable !

Clarification importante : Dès le lundi 21 janvier, l'UFAP UNSA Justice Paca Corse a immédiatement réagi en interpellant la DISP Marseille par écrit, suivi d'une intervention en présentiel le 22 janvier. Face au refus catégorique de prendre en charge l'hébergement provisoire, nous avons sollicité notre secrétaire général, qui a rapidement agi en portant le dossier directement au DAP lors du CSA AP. Dans l'attente d'une réponse, le 23 janvier, l'UFAP UNSA Justice Paca Corse a décidé de sensibiliser les autres organisations syndicales lors de la CAPL, allant jusqu'à boycotter cette instance pour marquer notre solidarité et accentuer la pression sur l'administration.

Il est toutefois regrettable que certains, après avoir tardé à réagir à la situation, osent désormais s'attribuer le mérite de la victoire en affirmant que celle-ci leur revient. Pour rappel, jeudi 23 janvier au soir, aucune consigne n'avait encore été donnée à la DISP Marseille. Ce n'est que grâce à une nouvelle intervention de l'UFAP UNSA Justice que des instructions claires ont enfin été transmises par le DAP. Il est regrettable que les organisations syndicales présentes au CSA AP, y compris celles qui revendiquent aujourd'hui les honneurs, soient demeurées silencieuses lors de l'intervention de l'UFAP UNSA Justice auprès du DAP. Il a fallu que la situation soit bien agitée pour que ces opportunistes se réveillent pour ne pas rester sur le quai.

Il faut faire une distinction entre contribuer à une action collective dans l'intérêt commun des personnels et s'approprier les honneurs et les mérites de la réussite.

L'essentiel, au final, est que les stagiaires de la promo 219 puissent débiter leur mission sereinement, avec un hébergement provisoire qui leur permettra de se concentrer sur leur intégration et leur recherche de logement définitif.

Collègues stagiaires ! L'UFAP UNSa Justice Paca Corse vous souhaite la bienvenue au CP Marseille.

Marseille, le 24 janvier 2025

Les Secrétaires Généraux
UFAP UNSa Justice Paca Corse

